

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 27

Pouvoirs : 5

Votants : 32

N°2022-19

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 07 avril à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire au siège de la Communauté de Communes à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 01 avril deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles Christian Vlgnerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Jérôme Suet,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Agnès Varachaud à Thierry Dauchart, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud à Louis Furlaud, Pierre Hachin à Jérôme Suet, Stéphane Seyer à Christophe Gérourard

Secrétaire de séance : Philippe LALAY

Objet : Réhabilitation et extension de la salle polyvalente de Pensol : demande de renouvellement de l'inscription de ce projet au CDDI de 4^{ème} génération 2022-2025.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2022-44 en date du 10 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ouest Limousin s'est prononcé favorablement pour la reconnaissance du caractère structurant pour le territoire du projet de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente de la commune de Pensol. Le Conseil Communautaire a également, à cette occasion, demandé l'inscription de ce projet au CDDI de 3^{ème} génération.

Ce projet d'un montant estimé à 1 172 474,75 € HT a reçu une réponse positive du Conseil Départemental, et une subvention d'un montant de 239 100,00 € a été portée, par avenant n°4, au titre du CDDI de 3^{ème} génération (pour un montant subventionnable retenu de 797 000,00 €, soit un taux de subvention de 30%).

Au regard d'une part des retards liés à l'exécution du projet, et de la clôture du CDDI de 3^{ème} génération d'autre part, il convient que le Conseil Communautaire se positionne pour solliciter du Conseil Départemental la réinscription de ce projet au titre du CDDI de 4^{ème} génération, et en particulier du 1^{er} volet de ce contrat relatif aux projets structurants à caractère intercommunal.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne la réinscription du projet de réhabilitation et extension de la salle polyvalente de Pensol au CDDI de 4^{ème} génération, et en particulier dans le cadre du 1^{er} volet de ce contrat relatif aux projets structurants à caractère intercommunal

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer l'avenant au CDDI de 4^{ème} génération à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le

Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD